

Un rapport explosif italien sur les vaccins montre qu'Agnès Buzyn a menti

Et les conclusions sont terrifiantes ! La commission européenne va devoir revoir sa copie, et vite! A partager absolument !



Au moment où la Commission à l'Environnement, la Santé publique et la Sécurité alimentaire du Parlement européen s'apprête à soumettre au vote une résolution sur "les réticences à la vaccination et la baisse du taux de vaccination en Europe", un pavé tombe dans la mare des certitudes vaccinolâtres.

Ce pavé, c'est le rapport officiel d'une Commission d'enquête parlementaire italienne rendu public le 7 février 2018. L'objet du rapport : comprendre les raisons de milliers de décès et de maladies graves chez les personnels militaires italiens affectés à des missions à l'étranger. Les experts ont pris en compte tous les facteurs de risques auxquels ils ont été exposés, au premier rang desquels l'uranium appauvri présent dans les bombes et d'autres agents liés à l'armement.



Mais ils ont également analysé d'autres facteurs de risque, notamment pour les soldats jamais partis en mission, et l'un d'entre eux retiendra en particulier notre attention en ce moment : les vaccins.

❑ Après 18 années d'enquête pour déterminer les causes de milliers de décès, cette Commission parlementaire a identifié un risque significatif de développer des cancers et des maladies auto-immunes après l'administration de vaccins combinés et multi-doses, tels que recommandés dans le calendrier de prévention militaire (p. 156 du rapport). Rappelons ici que les vaccins pour les militaires sont identiques aux vaccins pour les enfants (pp. 156-157).

Les résultats de l'examen de la Commission – dont les intérêts ne sont ni en faveur, ni opposés aux vaccins et qui ne peut être considérée comme "appartenant à des mouvements réticents à la vaccination", – sont un sérieux signal d'alarme dans le contexte actuel de l'extension des obligations vaccinales en Europe. Les éléments qui suivent devraient donc faire réfléchir à deux fois les autorités européennes :

- La Commission n'a pas pu trouver une seule étude démontrant la sûreté des vaccins combinés (p. 154).
- La Commission a estimé que

"la quantité cumulée des différents composants des vaccins dépasse les quantités autorisées pour les autorisations de mise sur le marché des vaccins monovalents".

Cela signifie que dans les vaccins combinés, la somme des adjuvants (par exemple, aluminium ou mercure), conservants et contaminants biologiques – virus, bactéries, mycoplasmes et mycobactéries, ainsi que l'ADN foetal humain ou d'ADN animal, provenant des tissus organiques de culture pour la fabrication des vaccins – n'a pas été testée.

- "Les vaccins qui ont un nombre important de composants en termes quantitatifs, mais aussi en variété des composants étrangers, déterminent un nombre plus élevé d'effets secondaires." (p. 139)

- **Entre autres, la Commission s'inquiète de l'usage et de la sécurité des vaccins à base d'adjuvants aluminiques** (p. 160) (type vaccins "polio" hexavalents recommandés aussi chez les enfants), des quantités élevées d'ADN humain et animal retrouvées dans certains vaccins (ROR) et de la présence de nanoparticules inflammatoires polluant tous les vaccins. (pp. 157, 159, 165)

☐ Les recommandations de la Commission parlementaire pour l'immunisation incluent :

- L'utilisation de vaccins et de doses isolés plutôt que de vaccins combinés (p. 186)

- Ne pas administrer plus de 5 vaccins (souches vaccinales différentes) lors d'une seule visite.

- **Une évaluation individuelle des risques avant la vaccination** (pp. 126, 186) à partir des tests sanguins et des antécédents médicaux du patient. Ces tests ont pour objectif de déterminer les changements du système immunitaire et notamment son hyper-activation. La Commission a identifié **81 éléments à tester, en plus des composants actifs des vaccins** (pp. 170). Les notices des vaccins recommandent d'ailleurs la vérification de l'état de santé de la personne à vacciner au moment de l'administration du vaccin (pp. 143, 148). Se basant sur ces notices, la Commission a énuméré **une série de maladies qui contre-indiquent la vaccination. Le nombre cumulé des effets secondaires repris dans les notices examinées pour les militaires, s'élève à 240.** (p. 174) (Précisons que la Commission a uniquement analysé les notices des fabricants, mais que le nombre des effets secondaires mentionné dans les rapports de suivi est nettement plus élevé.)

- Un suivi à long terme de chaque vaccin individuel (1, p. 154).

- De ne pas revacciner pour une maladie pour laquelle l'immunité est déjà existante, comme pour les personnes ayant fait des maladies d'enfance.

☐ Les recommandations de la Commission parlementaire pour une politique vaccinale plus sûre incluent :

- Le développement de vaccins "purifiés" pour limiter l'accumulation de composants toxiques. (p. 155)

- **Des études permettant d'évaluer les effets et la sûreté de la vaccination à moyen et long termes.** La plupart des vaccins ne sont évalués que sur une très brève période, quelques jours parfois ou semaines et généralement moins d'un mois. (pp. 155, 185)

- De meilleures études sur les composants des vaccins, notamment les adjuvants et contaminants.

"Erreur en deçà des Alpes, vérité au-delà" ?

À la lecture de ce rapport, tout ce qu'il y a de plus officiel, plusieurs questions se posent :

- Si un militaire court un risque avec plus de 5 vaccins, nos enfants sont-ils vraiment en sécurité avec 9, 11 ou 21 (par ex. hexavalent 8 souches + Prevenar 13) ?
- Que dira notre ministre de la Santé Agnès Buzyn des conclusions de ce rapport, elle qui déclarait encore il y a peu :

"Nous avons la certitude que ces vaccins sont inoffensifs" ?

- *Les autorités européennes peuvent-elles en conscience ignorer les conclusions de ce rapport* et s'engager résolument dans la fuite en avant que constitue la proposition de résolution du Parlement européen sur les réticences à la vaccination ?

En effet, l'Article 3 de la proposition de résolution du Parlement européen

"souligne que les vaccins sont sûrs selon l'OMS, puisqu'un vaccin autorisé est rigoureusement testé lors de multiples essais cliniques, avant que son utilisation ne soit approuvée, et ensuite régulièrement réévalué après sa mise sur le marché" .

Nous vous reparlerons prochainement des avancées de ce projet européen, et comment vous pouvez vous mobiliser, mais sachez d'ores et déjà qu'une copie du rapport a été transmise au Parlement européen, et les quelques éléments qui précèdent aux députés européens. Ils ne pourront plus dire qu'ils ne savaient pas.

Références :

- ❑ Rapport entier de la commission parlementaire italienne [ici](#)
- ❑ Traduction en anglais validée par la cour de Gènes [ici](#).
- ❑ Ces conseils ne vous dispensent pas de consulter en premier lieu un médecin pour établir un diagnostic. Vous pouvez également vous faire accompagner par un thérapeute en médecine complémentaire. Pour en trouver un près de chez vous, rendez-vous sur annuaire-therapeutes.com